



Laura Létourneau

Déléguée ministérielle au numérique
en santé
Ministère des Solidarités et de la
Santé



LA DNS A ÉTÉ MISE EN PLACE RELATIVEMENT RÉCEMMENT, POURRIEZ-VOUS NOUS RAPPELER SES MISSIONS ET VOTRE RÔLE ?

La mission de la Délégation ministérielle du Numérique en Santé a vocation à répondre au constat partagé du retard de la transition numérique du secteur : malgré les tentatives, les logiciels ne sont pas encore suffisamment interopérables et le patient n'est pas au centre de notre système de santé.

Pourquoi ? En partie car beaucoup d'acteurs gravitent autour du numérique en santé - industriels, professionnels de santé, associations de patients, nombreux acteurs publics à l'échelle nationale et régionale, et que nos actions manquent de coordination.

Ce qui a motivé la création de la Délégation ministérielle du Numérique en Santé que je copilote, c'est la volonté émerger de tous ces acteurs institutionnels, mais aussi de tous acteurs du terrain, une feuille de route partagée, à la fois ambitieuse et pragmatique, et de la mettre en œuvre tous ensemble.

QUELS SONT LES CHANGEMENTS APPORTÉS (OU À VENIR) PAR LA STRATÉGIE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ POUR LES INDUSTRIES DE SANTÉ ?

La question est large, toutes les actions ont un impact direct ou indirect pour les industries de santé. En synthèse, la feuille de route s'articule autour de 5 grandes orientations et 30 actions, dont beaucoup sont déjà à l'œuvre.

Le Ségur de la Santé a consacré 2 milliards d'euros d'investissement pour le numérique en santé, ce qui est une excellente nouvelle et permettra d'accélérer entre le chantier sur quelques actions prioritaires.

Une grande partie de ce budget sera notamment consacrée au partage fluide et sécurisé entre professionnels et avec le patient des données de santé suivantes : synthèse médicale de la personne, comptes-rendus d'hospitalisation, résultats de biologie et les résultats d'imagerie. Pour se faire, il est nécessaire que tous les industriels du secteur de la santé se raccordent à la plateforme commune constituée notamment de l'Identifiant National de Santé, Pro Santé Connect, le Dossier Médical Partagé et l'espace de confiance des messageries sécurisées de santé.

LA QUESTION RELATIVE AUX DONNÉES DE SANTÉ (ACCÈS, HÉBERGEMENT, EXPLOITATION, ETC.) CRISTALLISE UN CERTAINS NOMBRES DE PEURS ET DE CRITIQUES : QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR CRÉER UN NUMÉRIQUE DE CONFIANCE ?

Je vois au moins 3 conditions :

- Une vision, ou en tout cas une volonté de créer un numérique éthique, humaniste, citoyen qui soit une troisième voie différente de celles adoptées par la Chine et les Etats-Unis
- Une doctrine, à savoir la défense du modèle de l'Etat plateforme, œuvrant comme un tiers de confiance, garant de l'intérêt général. Dans ce modèle, la puissance publique veille à ce que les logiciels et applications du secteur privé respectent 3 piliers fondamentaux : la sécurité, l'interopérabilité et le cadre éthique
- Et enfin, du pragmatisme via l'application concrète de toutes les actions. Sur le cadre éthique, par exemple, la sensibilisation des citoyens, la création d'outils d'évaluation de l'éthique d'un SI hospitalier, la mise au point d'un code de e-déontologie pour les professionnels de santé, la création de normes pour minimiser l'impact environnemental des applications numériques.

Retrouvez Laura Létourneau lors de la Soirée Débat de l'ACIP
Santé :

" La Santé Numérique : Regards croisés entre Industries de
Santé et Institutions "
Mardi 8 Décembre de 19 à 21h



Adhérez sur <https://www.acip-sante.fr/>

POUR VOUS INSCRIRE

